

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024**

Régulièrement convoqué le 20 janvier 2024, le conseil municipal s'est réuni le 24 janvier 2024 à 20h00, sous la présidence de Mr BAMET Alain, Suppléant du Maire, le 1^{er} Adjoint.

Présents : Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Jean Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé :

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 15 janvier 2024 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Tableau des effectifs 2024
- Procédures d'abandon de concessions et reprise de concession échue
- Règlement intérieur cimetière communal
- Autorisation de dépenses d'investissement de 25% avant le vote du budget primitif 2024
- Questions Diverses

1) Démission du Maire

Ce point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité, compte tenu des évènements passés.

Mr Alain BAMET, 1^{er} Adjoint, informe qu'en date du 8 janvier 2024, Mr Cédric GRANDPERRET a présenté sa démission de ses fonctions de Maire et de conseiller municipal. Il informe également que Monsieur le Préfet de Saône et Loire a accepté cette démission en date du 22 janvier 2024.

A cet effet, il rappelle que la démission du maire a pour conséquence de promouvoir le premier adjoint au poste de maire jusqu'à l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints, afin d'exercer provisoirement les attributions du maire, conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, Alain BAMET, maire par intérim, représentera la commune de Saint Pierre le Vieux et percevra l'indemnité prévue à ses nouvelles fonctions, jusqu'à la mise en place de la nouvelle municipalité.

La mise en place d'une nouvelle municipalité ne pourra toutefois s'effectuer qu'au vu des résultats d'une élection partielle complémentaire destinée à procéder au remplacement des postes de conseillers municipaux vacants.

Il nous faudra donc organiser de nouvelles élections. Les dates proposées par la préfecture sont les dimanches 17 et 24 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition. Un courrier explicatif du calendrier des élections sera adressé à l'ensemble des habitants dès validation de la préfecture des dates des élections.

Une réunion publique est organisée le lundi 5 février à 20h à la salle des fêtes.

2) Délibération pour la modification du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)

Ce point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité

Le Comité Social Territorial a approuvé notre demande de modification du Régime Indemnitaire en date du 14 décembre 2023 en tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

A cet effet, Julie JUGNET expose les modifications apportées afin de pouvoir procéder au vote. Chaque agent recevra un Arrêté individuel et nominatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

3) Tableau des effectifs

Mr Alain BAMET, suppléant du maire expose le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024. Il compte 2 agents contractuels en filière administrative, 1 agent technique contractuel et 1 agent titulaire en filière technique, soit 4 agents municipaux.

Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé valide le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024.

4) Procédures d'abandon de concessions

Mr BAMET Alain, suppléant du Maire, expose au conseil municipal la procédure d'abandon de concessions.

Afin de permettre à la commune de récupérer les emplacements en état d'abandon, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (article L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, que la concession est un droit d'usage du terrain communal et que les concessionnaires ont le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise desdites concessions est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le Maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu les procès-verbaux du 14 mai 2022 et le 23 décembre 2023, constatant l'état d'abandon des concessions,

Vu la liste des 15 concessions dont l'état d'abandon a été constaté,

Considérant que l'affichage a été effectué du 14 mai 2022 au 14 juin 2022, du 28 juin 2022 au 28 juillet 2022 et du 11 août au 11 septembre 2022,

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mr Alain BAMET, suppléant du Maire à donner son accord sur le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.

Un devis a été demandé aux Pompes Funèbres Gilles Dupasquier pour le prévoir au budget 2024.

5) Règlement intérieur cimetière communal

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement intérieur du cimetière communal, le conseil municipal approuve à l'unanimité, celui-ci. Il prendra effet à la suite de la délibération de ce jour, le 1er février 2024. Le règlement intérieur sera affiché sur le panneau d'affichage du cimetière et consultable en mairie.

6) Autorisation de dépenses d'investissement de 25% avant le vote du budget 2024 et de ses annexes.

Sur proposition de Mr Alain BAMET, suppléant du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le suppléant du Maire à mandater, avant le vote du budget principal 2024, les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits votés en 2023 et cela en plus des crédits reportés le cas échéants, conformément à l'état suivant :

- chapitre 20 : **3 500 €**
. compte 2031 : 14 000 € x 25 % = 3 500 €

- chapitre 21 : **18 234,45 €**
. compte 21312 : 20 000 € x 25 % = 5 000 €
. compte 21318 : 36 549,63 € x 25 % = 9 137,40 €
. compte 2135 : 12 388,20 € x 25 % = 3 097,05 €
. compte 2188 : 4 000 € x 25 % = 1 000 €

7) Questions Diverses

- **Demande de subvention de l'association « les Z'amis Sampiarris »**

Un courrier nous a été adressé pour une subvention dans le cadre de la soirée Raclette Party, pour l'achat d'appareils à raclette, fonctionnant à la bougie dans un cadre éco-responsable. Une subvention de 150 euros est accordée.

- **Association Cœurs et Crampons**

L'association Cœurs et Crampons organise une randonnée 4X4 au départ de Matour, du 09 au 12 mai 2024 au profit de la recherche médicale contre le dépistage et le traitement des cancers féminins. Le nombre de véhicules estimé est de 12 à 16 véhicules.
A la vue du plan présenté, les chemins empruntés ne seront pas adaptés, nous allons leur proposer d'autres alternatives. Antoine BELICARD est nommé comme référent. Ses coordonnées seront transmises à l'association.

- **Travaux salle des fêtes**

Un devis a été demandé à l'entreprise ETPC de Matour pour l'aménagement du terrain derrière la salle des fêtes.

Devis total : 14 645.17€ TTC

Vincent JACQUET se charge de solliciter d'autres entreprises pour des devis.

- **Contrat prestation Suez**

Renouvellement du contrat de prestation de services pour le contrôle des points incendies pour 3 ans. Il en a été recensé 9 qui ont été validés avec SUEZ.

- **Procédure mise en péril de la Maison « Chapuy »**

Les travaux ont été effectués pour permettre la levée de la procédure de mise en péril. A ce titre nous allons prendre rapidement connaissance du dossier avant qu'il ne soit transmis au service des domaines.

- **Courrier compagnie de théâtre**

Un courrier de La compagnie des Hirond'ailles demandant à se produire sur scène a été reçue. Cette demande sera transmise aux associations de la commune.

- **Location salle des fêtes**

Le conseil rappelle que les tarifs ont été modifiés pour y intégrer l'option « ménage » pour toutes les locations de particuliers. La mise en place de la nouvelle procédure de location est effective. Cyril THUILLIERE bénévoles assurant les réservations et les états de lieux.

- **Local de l'ancienne « La boulangerie »**

Le matériel vendu a été récupéré. Des travaux seront nécessaires pour remettre en état rapidement le lieu. Il faudra démonter et évacuer le matériel non vendu et faire un gros nettoyage. Ce local pourra être mise à disposition pour le projet de création d'un café/épicerie.

- **Travaux sur le bâtiment de la mairie**

Jean Charles CLAUDEL responsable du dossier nous informe que le dossier de subvention de l'appel à projet 2024 du département a été déposé, celui de la subvention Fonds Vert 2024 le sera dans les prochains jours.

Nous avons reçu les résultats de l'étude sur la présence de Radon dans les locaux. Ceux-ci ont révélés des taux très faibles, très largement inférieurs au seuil de risque. Il n'y a donc aucuns travaux à prévoir en plus ce sujet.

Les analyses des offres suites à l'appel d'offre seront terminées dans les jours qui viennent.

A ce jour, le planning étant légèrement décalé, la date approximative de début des travaux serait courant avril, pour une fin de chantier en fin d'année 2024.

- **Travaux portes hangar communal**

Les travaux seront effectués par la société Berger dans la deuxième quinzaine de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.